



PROJET PEDAGOGIQUE et PROJET D'ACTIVITES  
DE OXY'JEUNES 10/13 ANS

**Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec les personnes qui animent l'Accueil.**

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

**L'organisateur**

**L'accueil des Jeunes est une structure intercommunale entre**

- **LE CONQUET**
- **PLOUGONVELIN**
- **TREBABU**

**La structure**

**L'accueil des Jeunes est déclaré auprès de la DDSC29 et est donc soumis à une réglementation stricte visant à assurer la sécurité physique et morale de l'enfant: Obligation de rédiger un projet pédagogique, renforcement de la sécurité des locaux...**

L'accueil Jeunes accueille les enfants dans des locaux situés :

- **Salle Omnisports Kermarrec (1er étage EST)**  
**29217 LE CONQUET**

Les locaux sont composés de 2 zones:

- 1) La salle d'activité : Elle est accessible en libre service lors des permanences. Les jeux doivent pouvoir être utilisés par tous (baby-foot, billard, jeux de société, etc). Les adultes veilleront au respect de la rotation des joueurs.
- 2) Le plateau sportif: sports divers, ping pong,...
- 3) Les communes peuvent également mettre à disposition des infrastructures pour les besoins d'activités spécifiques de manière occasionnelle.

## **NOTRE ACTION JEUNESSE**

La pré-adolescence et l'adolescence sont une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

### **Les objectifs pédagogiques de la structure**

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe d'animation de l'accueil Jeunes pour une année civile. Les objectifs sont approuvés et validés par la commission jeunesse des 3 communes de l'intercommunalité. Ils prennent en compte les objectifs éducatifs du territoire et le contexte local

#### **I. Favoriser l'accueil des jeunes**

**A- Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes**

**B- Le faire connaître sur le secteur**

**C- L'animer par un personnel qualifié**

Moyens :

- ✓ Mise à disposition d'un espace sur le secteur pouvant accueillir les jeunes de 10 à 13 ans
- ✓ Aménager les locaux de manière à ce que les jeunes s'y sentent bien
- ✓ Diffuser des plaquettes d'information, affiches au sein des communes
- ✓ Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes
- ✓ Encadrement par des professionnels de l'animation.

#### **II. Rendre les jeunes acteurs de leurs temps-libres**

**A. Les responsabiliser dans le fonctionnement de l'espace jeune**

**B. Les impliquer dans la mise en place des projets, des animations**

Moyens :

- ✓ Mise en place d'un règlement intérieur créer avec les jeunes et qu'ils devront respecter
- ✓ Les jeunes pourront décider et organiser leurs activités ou projets (recherche, autofinancement, réalisation)

### **III. Impliquer les jeunes dans la vie locale**

- A. Découvrir le milieu dans lequel ils évoluent**
- B. Mettre en place des actions avec les partenaires locaux**
- C. Les sensibiliser sur le respect du patrimoine local**
- D. Les faire participer aux manifestations de la commune (Téléthon, fêtes estivales,...)**

#### Moyens :

- ✓ Les activités mises en place favoriseront la connaissance de leur territoire (histoire, culture, gastronomie, etc)
- ✓ Des activités favorisant l'échange avec les associations et organisations locales seront mises en place (participation aux fêtes locales, rencontres inter générations, etc)
- ✓ Des actions de prévention et de mise en valeur du patrimoine seront élaborées (nettoyage de plage, restauration de lavoirs, film, photos, etc)

### **IV. Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence**

- A. Prévenir les comportements à risque**
- B. Permettre la valorisation de soi**
- C. S'ouvrir sur l'extérieur**
- D. Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles**

#### Moyens :

- ✓ Des actions de prévention seront menées avec les jeunes (prévention routière, alcool, drogue, sexualité, hygiène, premiers secours, etc)
- ✓ Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se mettre en valeur seront proposées tout en respectant les capacités, âges et sexes de chacun (graff, danse, ateliers esthétiques, sports, etc)
- ✓ Des camps ou court-séjours permettront l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous
- ✓ Des activités dites « de consommation » (Lasergame, bowling, paintball, etc) accompagnées de « temps-libres encadrés » en ville permettront aux jeunes de découvrir le milieu urbain
- ✓ Afin de permettre aux familles de comprendre et de partager le ressenti des jeunes, des actions avec et pour les parents seront menées (soirée parents/jeunes, soirée débat, etc)

### **V. Les relations Humaines**

#### **A. Relations Jeunes/jeunes**

- ✓ Tous les jeunes ont les mêmes droits et devoirs les uns envers les autres.
- ✓ Chaque jeune a le même pouvoir de décisions (choix des activités, choix des sorties...).

#### **B. Relations Jeunes/animateurs**

- ✓ L'animateur est un adulte certifié professionnel de l'animation et a pour but d'accompagner le jeune hors cadre familial et scolaire.
- ✓ Il veillera à ce que chaque individu soit respecté et respectueux des autres.

## *Le public*

### **1/ Public jeune**

Oxy'Jeunes accueille les jeunes âgés de 10 à 13 ans. Il est ouvert à toutes et à tous : de toute catégorie sociale ou nationalité...

Il autorise les parents à participer à l'encadrement des activités dans la limite mesure où ils ont rencontré l'encadrement au préalable et où leur présence ne gêne pas le fonctionnement du groupe.

### **2/ Public parent**

L'Equipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents : les relations doivent être respectueuses du statut des uns et des autres.

Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure. Un résumé de ce document est toujours présenté dans les différents outils de communication à destination des parents

A l'inscription du jeune (1<sup>ère</sup> visite à l'accueil), un courrier est systématiquement remis à la famille avec : - le règlement intérieur,

- Le dossier d'inscription comprenant une fiche de renseignements, une fiche sanitaire de liaison, un certificat de ses vaccinations, test de natation (à ramener COMPLET et signé dans les plus brefs délais dès réception),

**Pour toutes sorties et ou animations extérieures, les dossiers COMPLETS sont obligatoires.**

## *L'encadrement*

L'Equipe d'animation est constituée de deux personnes permanentes et d'éventuels animateurs saisonniers et/ou de stagiaires :

### **A/ Site du CONQUET:**

**Mr PASQUET Yann, directeur de la section**, ETAPS sur la commune du Conquet. Ses fonctions sont la direction et l'organisation du fonctionnement de l'accueil de loisirs ados, l'accueil et l'encadrement des animations. Mise en œuvre de projets en partenariat avec les institutions. Développement d'actions éducatives et de prévention en direction de la jeunesse, suivi du Contrat Enfance Jeunesse, gestion du budget, suivi pédagogique et administratif, encadrement de l'équipe d'animation.

**Mlle SOUFFLET Nathalie**, BEATEP, assistante de sécurité, animatrice nature.

Ses fonctions sont l'animation de l'accueil Jeunes durant les vacances et à un créneau de la semaine durant la période scolaire, la mise en œuvre des projets de la structure. Elle peut prendre la direction d'un camp ou de la structure en cas d'absence de Yann PASQUET.

**Mlle HERY Marlène**, BPJEPS (avec unité de direction) pour certaines activités manuelles ou multimédia.

**Animataires vacataires** (étudiants) embauchés pour palier aux congés des animateurs titulaires.

## *Jours et horaires d'ouverture des structures*

### a) Périodes scolaires

Un créneau horaire a été aménagé pour l'ouverture d'OXY'JEUNES pendant la période scolaire : les mercredis de 13h30 à 17h.

### b) Périodes de vacances

Pendant les petites vacances, la structure fonctionne du lundi au vendredi selon les horaires fixés dans le programme qui est disponible à la mairie, à l'accueil de loisirs, sur le site internet de la commune et dans les commerces. Le programme est également distribué par mail aux familles 15 jours avant le début des vacances.

Les horaires habituels des accueils sont les suivants :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 10h à 12h et de 13h45 à 17h.

## *Modalités d'inscription*

Chaque jeune âgé de 10 à 13 ans peut s'inscrire à la structure en :

- remplissant un dossier d'inscription suite à sa première visite **faute de quoi il ne sera pas accepté**
- consultant et signant le règlement intérieur (voir en annexe)
- prenant connaissance de ce présent projet pédagogique
- fournissant son test préalable à la pratique d'activités aquatiques et nautiques
- un certificat complémentaire pourra être demandé en cas d'activités spécifiques

## *Mode de fonctionnement*

Cette section est un lieu d'accueil encadré par des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leurs temps libres. En cas d'activités extérieures, l'équipe n'assure pas toujours d'animation à l'Accueil Jeunes.

Renseignements et/ou inscriptions aux activités, en amont : par mail : [clsh@leconquet.fr](mailto:clsh@leconquet.fr) ou par téléphone 02.98.89.07.68 (heures de bureau).

Téléphone de l'animateur en charge des jeunes sur place aux heures des activités : 06.84.71.93.88

### 1/ Règles de vie

Pour assurer le bon fonctionnement des salles, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie de l'espace jeunes, le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation.

Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront expliquées aux jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

### 2/ L'intérieur de la salle

- Il est formellement interdit de fumer dans la salle

- Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites dans le cadre de l'animation jeunesse.

Dans l'hypothèse contraire, la commune se réserve le droit d'une action récursoire contre les contrevenants dans toute action en responsabilité.

- toute défectuosité des équipements et matériels mis à disposition des jeunes devra être signalée à l'équipe d'animation qui en avertira immédiatement le responsable des services techniques de la mairie.

### 3/ L'extérieur de la salle

L'encadrement et l'animation à l'extérieur de la salle ne sont pas sous la responsabilité du service municipal.

Néanmoins, pour garantir la pérennité de l'activité il convient de respecter les règles qui conviennent à être appliquées au domaine public.

Selon les activités, l'équipe d'animation veillera au taux légal d'encadrement, à la qualification des différents intervenants et à la sécurité physique et morale des jeunes.

### Tarification

Les tarifs sont listés en pièce annexe.

En cas d'absence sur une activité où l'enfant était inscrit(e), l'équipe d'animation doit être prévenue 24h à l'avance au minimum.

Le cas échéant, la facturation sera établie conformément à l'inscription, sauf en cas de maladie (fournir un certificat médical).

Le règlement des frais d'activités se fait auprès du directeur de la structure aux dates indiquées sur la facture et selon les modes suivants :

- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
- En numéraire
- Par prélèvement automatique (fournir un relevé d'identité bancaire)

En cas de non paiement dans les délais indiqués sur la facture, la créance sera mise en recouvrement auprès du Trésor Public.

L'usager pourra être exclu du service jusqu'à paiement des sommes dues.

### Transport

Les sorties se font en car ou en minibus municipal selon le nombre de jeunes.

### Budget

Un budget prévisionnel est réalisé en début d'année civile dans le budget de la commune.

Le directeur propose à la commission jeunesse les tarifs des animations et sorties proposées aux familles.

### Les animations, activités et sorties

L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités, animations et sorties aussi diverses que possible. Le projet d'activité est élaboré en fonction des initiatives "boite à projet", des idées exprimées par les jeunes au cours de l'année, des opportunités du territoire et de l'actualité du moment. Les jeunes sont encouragés à participer à la création des programmes. Priorité est donnée aux activités attrayantes, innovantes, culturelles et adaptées aux âges de chacun. Les activités intercommunales permettant la mutualisation de moyens techniques, financier, humains et la rencontre entre jeunes sont favorisées

Il est également possible de mettre en place des actions locales à l'initiative des jeunes ou sur invitation des associations locales (fête communale, actions avec office de tourisme...)

### *Evaluation*

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le directeur rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, article de presse, photos.

S'agissant d'un accueil permanent, l'équipe d'animation a travaillé sur un projet pédagogique annuel.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions.

A ce titre, des objectifs opérationnels précis permettent souvent de déterminer des modalités d'évaluation mesurables (être capable de..., respect d'une consigne particulière...)

**Marie-Pierre KERROS. Coordinatrice Enfance Jeunesse  
et toute l'équipe d'animation OXY'JEUNES**